

## BUREAU DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016



Le vendredi 19 février 2016 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 7, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 12 février 2016.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,  
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,  
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,  
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Villemomble,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune.  
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency.

### **ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, à M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Villemomble,  
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne, à M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,  
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Meudon, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, à M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais.

### **ABSENTS-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :**

M. BAILLY, Vice-président, délégué titulaire de Vaujours,  
M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice.

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Bureau :**

- a désigné M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Villemomble, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Sur les affaires délibérées :**

- dans le cadre du renouvellement de la canalisation de DN 800 mm Neuilly-Gagny (biefs 26,31 et 36), **a approuvé** la convention relative à son financement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que le montant de l'aide attribuée par l'Agence s'élevant à 1,30 M€ H.T. pour la subvention à hauteur de 30 %, et 0,87 M€ H.T. pour le prêt à hauteur de 20 %, sur 15 ans, à taux zéro du montant retenu des travaux de l'opération ; **a autorisé** la signature de ladite convention ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

**Pour affichage, le**